

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

### Liste des délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 19 octobre 2023

Présents : Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD (sortie à 19h05 et retour à 19h11), André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Daniel VITTE.

Excusés : Benjamin GASTALDELLO, Jacqueline GUICHARD (sortie à 19h05 et retour à 19h11), Corinne MAGNIN.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, François BOUCLY, Alain COURBOU, Jacques GARNIER, Max GAUTHIER, José RODRIGUES (avant l'arrivée de Géraldine STIVAL à 18h57), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h57).

Pouvoirs : Catherine ANGELIN donne pouvoir à Michel SERRANO, Elham AOUN donne pouvoir à Jean-Paul PAGET, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Céline REVOL, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Laurent MICHEL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Frédéric LELONG donne pouvoir à Bernard BADIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h57), Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Philippe LATOUR.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. DIRECTION GENERALE

#### Direction générale

1.1 (2023-193) Signature de la convention pour l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2024/2028 - Commune de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit d'adopter le projet de convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et tous les documents annexés.

**Arrivée de Géraldine STIVAL avec le pouvoir de José RODRIGUES à 18h57. Le quorum est modifié.**

### 2. RESSOURCES

#### Administration générale

2.1 (2023-194) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein de l'EPAGE de la Bourbre

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de l'EPAGE de la Bourbre, les autres délégués étant inchangés.

**Délégué suppléant :** Jean-Michel GRILLET (La Tour du Pin)

2.2 (2023-195) Modification n°3 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial du Nord-Isère (SCOT), les autres délégués étant inchangés.

**Délégué suppléant :** Chantal HUGUET (Granieu)

2.3 (2023-196) Modification n°4 des représentants de la Communauté de communes au sein du SYCLUM

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de procéder à la désignation de deux délégués suppléants, pour représenter la Communauté de communes au sein du SYCLUM, les autres délégués étant inchangés.

**Délégués suppléants :** Chantal HUGUET (Granieu)  
Emmanuel EGLAINE (St Clair de la Tour)

2.4 (2023-197) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour représenter la Communauté de communes au sein de TERRAVAL'D, les autres délégués étant inchangés.

**Délégué titulaire :** Chantal HUGUET (Granieu)

2.5 (2023-198) Modification n°1 des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Lycée Pravaz à Pont de Beauvoisin

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Lycée Pravaz à Pont de Beauvoisin, le délégué titulaire étant inchangé.

**Délégué suppléant :** Chantal HUGUET (Granieu)

***Sortie de Jacqueline GUICHARD à 19h05, le quorum est modifié.***

## Ressources Humaines

2.6 (2023-199) Créations de postes – octobre 2023

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit d'approuver la création des postes suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Adjoint du patrimoine territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- 1 poste du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à temps complet,
- 2 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.

2.7 (2023-200) Recrutement par contrat « Parcours, Emploi et Compétences (PEC) »

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de retenir le principe du recours aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, parcours, emploi et compétences, en fonction des besoins identifiés dans les services.

***Retour de Jacqueline GUICHARD à 19h11, le quorum est modifié.***

2.8 (2023-201) Remboursement des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liées à une mission

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique*

Il s'agit de retenir le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas et d'hébergement effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite des plafonds maximum et de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement.

### Stratégie financière

2.9 (2023-202) Attribution des fonds de concours pour l'année 2023

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit de valider le montant des fonds de concours 2023 tel que présentés dans la délibération.

### Systèmes d'informations

2.10 (2023-203) Adhésion à la plateforme Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations*

Il s'agit d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la centrale d'achats publics RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers), de valider le paiement de la cotisation annuelle pour un montant de 600 € pour 2023, d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au lot 1 du marché 2021-047, et de valider le paiement du montant de la cotisation annuelle pour ce lot et s'élevant à 1 500 € pour 2023.

## 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Développement économique

3.1 (2023-204) Cession d'un terrain à la SCI TALELOOK pour la société FER ET DEFAIRE sur la ZA La Corderie à Saint Clair de la Tour (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AC 253 pour partie, lot 7, sur une surface d'environ 1 410m<sup>2</sup> sur la commune de Saint Clair de la Tour, ZA La Corderie, à la SCI TALELOOK pour la société FER ET DEFAIRE, représentée par Monsieur Eddy MAY, gérant ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 60 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 84 600 € HT (TVA EN SUS), sous réserve de la validation des esquisses par les élus.

3.2 (2023-205) Echange de parcelles entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la société I WOOD LOVE (SCI DDMG) sur la ZAC de la Corderie à Saint Clair de la Tour

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver l'échange de la parcelle AC 245 de 140 m<sup>2</sup> appartenant à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné avec la parcelle AC 240 de 140 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI DDMG, sur la ZAC de la Corderie à Saint Clair de la Tour.

3.3 (2023-206) Acquisition de parcelles à la commune de Saint Jean de Soudain sur la ZA le Chapelier à Saint Jean de Soudain

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle AC 972 pour 834 m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle AC 973 pour une contenance 1 239 m<sup>2</sup> à la commune de Saint Jean de Soudain.

3.4 (2023-207) Acquisition de parcelles à Madame SERPINET Mauricette sur la ZA de Massot à Biol

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles C544 de 361 m<sup>2</sup> et C545 de 38 m<sup>2</sup> issues de la parcelle C92 sur la ZA de Massot à Biol, appartenant à Madame SERPINET Mauricette.

3.5 (2023-208) Création d'une servitude de tréfonds sur la parcelle AD 649 sise ZA Etang de Charles, Les Abrets en Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver la servitude de tréfonds d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle AD 649 au profit de la parcelle AD 464, propriété de Monsieur Denis ARGOUD.

3.6 (2023-209) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL BS AUTO

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à la SARL BS AUTO, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.7 (2023-210) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL OPTIQUE PIRON

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL OPTIQUE PIRON dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

## Habitat

3.8 (2023-211) Subvention pour la réhabilitation de 8 logements sociaux – La Chanaz, Granieu – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 16 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la réhabilitation de 8 logements sociaux - La Chanaz, Granieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.9 (2023-212) Subvention pour la réhabilitation de 30 logements sociaux – Le Château, Chimilin – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 60 000 € à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la réhabilitation de 30 logements sociaux - Le Château, Chimilin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.10 (2023-213) Subvention pour la réhabilitation de 19 logements sociaux – Le Guinet, Dolomieu – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 38 000 € à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la réhabilitation de 19 logements sociaux - Le Guinet, Dolomieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.11 (2023-214) Subvention pour la réhabilitation de 13 logements sociaux – Le Vinard, Dolomieu – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 26 000 € à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la réhabilitation de 13 logements sociaux - Le Vinard, Dolomieu. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.12 (2023-215) Subvention pour la réhabilitation de 20 logements sociaux – Les Bleuets, Biol – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 40 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la réhabilitation de 20 logements sociaux - Les Bleuets, Biol. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.13 (2023-216) Garantie d'emprunt l'Exclusif, La Tour du Pin – Alpes Isère Habitat – Acquisition en VEFA de 6 logements sociaux (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

**Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 427 825,80 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 713 043,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3.14 (2023-217) Garantie d'emprunt Les Pointes, Les Abrets en Dauphiné – Société Dauphinoise pour l'Habitat – Acquisition en VEFA de 16 logements sociaux (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 1 173 417,60 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1 955 696,00 euros. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3.15 (2023-218) Subvention 2023 au Conseil Habitat Jeune de la Mutualité Française Isère sur les activités menées en 2022 (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'accepter le versement pour l'année 2023 de la subvention du Conseil Habitat Jeunes pour un montant de 2 000 € basée sur les activités menées en 2022.

3.16 (2023-219) Modification des modalités d'attribution des logements sociaux réservés : passage à la gestion en flux (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population*

Il s'agit d'approuver le nouveau dispositif de réservation des logements locatifs sociaux conformément aux dispositions réglementaires définissant la gestion en flux des attributions et d'accepter le principe de conclure des conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux implantés sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.17 Attribution de subvention à l'association « A l'Humosphère » pour le festival « Autour du Pisé » (avec pièces jointes)

**Projet de délibération retiré.**

## Tourisme, PDIPR

3.18 (2023-220) Taxe de séjour - Modification du champ d'application et confirmation du maintien des tarifs

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs*

Il s'agit d'instaurer la catégorie « auberges collectives » selon les modalités définies dans la délibération et d'appliquer les tarifs énoncés dans la délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 4. VIE LOCALE

### Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.1 (2023-221) Familles Rurales de l'Isère – Grain d'Aile : versement de la subvention 2023

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit d'accepter de verser à Familles Rurales de l'Isère, au titre du LAEP Grain d'Aile, le montant de 3 649,03 euros, correspondant au reversement de la prestation de service du Contrat enfance jeunesse pour l'année 2022 et du déficit de l'exercice constaté.

4.2 (2023-222) Versement de l'acompte n°2 aux ALSH du territoire

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit d'autoriser le versement de l'acompte n°2 tel que présenté dans la délibération.

4.3 (2023-223) Convention d'attribution de subvention de fonctionnement provisoire dans l'attente de la contractualisation définitive pour la période 2023-2027 avec la crèche associative Les Mini-Pouces (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution provisoire avec la crèche Les Mini-Pouces pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

4.4 (2023-224) Convention d'attribution de subvention de fonctionnement provisoire dans l'attente de la contractualisation définitive pour la période 2023-2027 avec la crèche associative l'Arche des Ouistitis (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution provisoire avec la crèche L'Arche des Ouistitis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h16.

*Publication le 31/10/2023*